

Extrait du registre aux délibérations de la séance du Collège Communal du 01 juillet 2025

Présents :

Mme Alice JACQUINET, Bourgmestre - Présidente;
M. Lambert DEMONCEAU, M. Christophe DEMOULIN, M. Christian BAGUETTE, Échevins;
Mme Christine CHARLIER- ANDRE, Présidente du CPAS;
Mme Gaele FISCHER, Directrice Générale.

Excusé :

M. Guillaume DHEUR, Échevin.

11^e OBJET : HORECA - DEMANDE D'OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC - AUTORISATION DOMANIALE - PERMISSION DE VOIRIE - PANNEAU CORNET DE GLACE - LE GOUT DE LA FAMILLE - LA MINERIE, 19/8 A 4890 THIMISTER-CLERMONT - DECISION

Le Collège,

Vu l'article 415/16 du Guide Régional d'Urbanisme;

Vu la fiche n° 83 de la Sécurotèque;

Vu la fiche technique d'Atingo dédiée aux trottoirs;

Considérant le courrier électronique en date du 25 juin 2025 par lequel Madame Stéphanie PANZA, gérante de la glacerie/sandwicherie "Le Goût de la famille" sollicite l'autorisation de placer un panneau de type "cornet de glace" qui serait attaché avec des colsons sur une borne azobé devant la glacerie/sandwicherie "Le Goût de la famille" à La Minerie, n°19/8, à 4890 Thimister-Clermont ;

Considérant l'avis de la Conseillère communale en Mobilité délivré en date du 26 juin 2025, à savoir :

"En l'état, avis favorable à condition que la largeur du passage pour le piéton de minimum 1.50m soit conservée."

Considérant que l'emplacement du panneau de type "cornet de glace" appartient au domaine public communal ;

Considérant dès lors que cet espace ne peut faire l'objet d'une accession en faveur d'un tiers ;

Considérant cependant qu'une autorisation domaniale peut être octroyée pour utilisation privative exclusive d'une partie du domaine public communal ;

Considérant que cette autorisation est précaire, modifiable et révocable par nature ;

Considérant la compétence du Collège communal ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARRETE:

Article 1er : L'autorisation-permission de voirie est délivrée à titre précaire, modifiable et révocable, à Madame Stéphanie PANZA, gérante de la glacerie/sandwicherie "Le Goût de la famille", pour la mise en place d'un panneau de type "cornet de glace" attaché avec des colsons sur une borne azobé devant la glacerie/sandwicherie "Le Goût de la famille" à La Minerie, n°19/8,

à 4890 Thimister-Clermont, à la condition que le libre passage sur le trottoir soit suffisant et confortable. Cette autorisation ne vaut pas aliénation.

Article 2 : Madame Stéphanie PANZA, gérante de la glacerie/sandwicherie "Le Goût de la famille", sera informée de la présente décision.

Par le Collège Communal :

La Secrétaire,
s) Gaëlle FISCHER.

La Présidente,
s) Alice JACQUINET.

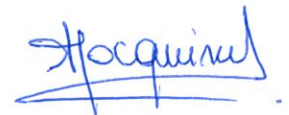
POUR EXTRAIT CONFORME

La Directrice Générale,

La Bourgmestre,


Gaëlle FISCHER




Alice JACQUINET